

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.10.1.
Règlement graphique
LE TRANGER Nord

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du _____ du projet d'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
communauté de communes du Châtillonnais-
en-Berry.

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Desailion
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OAIP (dont point de vue)

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

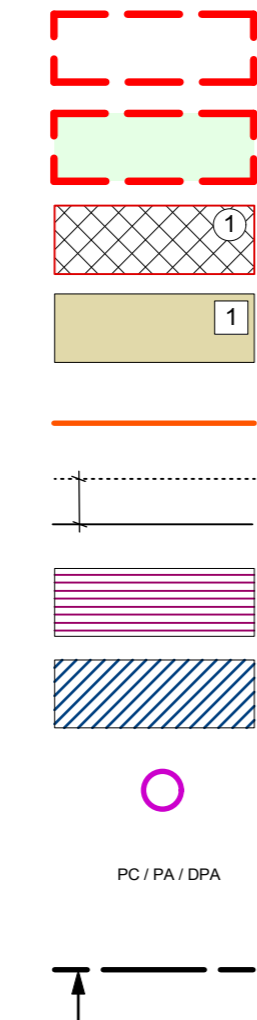
Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménagement) accordés

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une halle à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la halle à préserver.

LEGENDE

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)



DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

Zones	Secteurs	Définitions
U	Ua	Centre ancien à l'extérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien devant des axes de voirie
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux caractéristiques morphologiques anciennes en périphérie des centres bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Ua	Ensemble de parcelles en zone urbaine
	Ua	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurels
	Ua	Secteur destiné aux activités économiques
	Ua	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Ua	Urbanisation future à densité modérée
	Ua	Urbanisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée à dominante d'habitat
	Aa	Secteur agricole parcellaire ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat existant et résidentiel, sans des activités de maraîchage
	Aa	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour des activités touristiques non agricoles
	Aa	Zone naturelle de table et de capacité d'accueil limitée pour le sport et le loisir
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour les logements de table et de tourisme
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour le sport et le loisir de table et de tourisme
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour les activités sportives non agricoles, culturelles et récréatives
	Aa	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée de la Vienne ou de ses affluents
N	N	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour les activités agricoles non agricoles, au forage.

